



# Mon Ordre et moi

La newsletter de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

N° 05 - Jeudi 10 Janvier 2013

## ■ Mon Ordre témoignage

Pour visionner l'interview de **Marik FETOUH**, cliquez sur l'image ci-dessous.



## ■ Mon Ordre actu

Chères consœurs, chers confrères,

Si, en 2012, l'Ordre s'est attaché à démontrer le rôle essentiel joué par les masseurs-kinésithérapeutes auprès des patients, cette année a également mis en lumière la nécessité d'une détermination ordinaire sans faille pour défendre l'honneur et l'indépendance de la profession..

L'Ordre n'a eu de cesse que de promouvoir l'unité de la profession et sa reconnaissance parmi les autres professions de santé. Cette détermination permettra d'en assurer l'évolution permanente au service des Français.

A cet égard, les missions de l'Ordre sont plus que jamais essentielles. Soyez assurés que l'ensemble du Conseil national, mais également les présidents qui agissent dans chacun de vos départements et de vos régions sont déterminés à continuer à promouvoir le travail important que chacun d'entre vous effectue, au quotidien, auprès des patients, que ce soit dans nos établissements de soins ou dans nos cabinets.

Plus de 9 Français sur 10 disent aujourd'hui faire confiance à leur masseur-kinésithérapeute : ce lien unique et fort des masseurs-kinésithérapeutes avec leurs patients donne toute la légitimité à notre profession pour participer encore plus activement au débat public sur les enjeux et les défis d'avenir de la santé.

Faire des masseurs-kinésithérapeutes des experts de santé mais aussi des acteurs sociaux incontournables du débat public est sans doute l'un des enjeux majeurs de l'année 2013. Il s'agit ici d'aligner pleinement la réalité de vos actions avec la perception que peuvent en avoir les relais d'opinion et notamment les médias et les pouvoirs publics.

Les récentes suspicions jetées sur la kinésithérapie respiratoire par l'étude aussi partielle que partielle publiée dans la revue *Prescrire* au sujet du traitement de la bronchiolite du nourrisson ne sont qu'une illustration de la nécessité de mieux expliquer et faire entendre d'une voix forte et unie notre expertise dans le débat public. C'est pourquoi **l'Ordre a immédiatement réagi** pour réaffirmer avec force le rôle essentiel des masseurs kinésithérapeutes dans la prise en charge du nourrisson. C'est également dans cette logique que nous vous avons envoyé une [affiche](#) « pédagogique » pour rassurer vos patients, car nous sommes profondément convaincus que ce n'est qu'ensemble que nous réussirons concrètement à améliorer la qualité des soins et la sécurité au service des patients.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, l'Ordre entend aussi devenir un référent précieux pour vous guider dans vos « bonnes pratiques » au quotidien. C'est ainsi que nous venons d'éditer un **référentiel du masseur-kinésithérapeute et du masseur-kinésithérapeute ostéopathe**. Cet ouvrage réunit et mobilise les savoirs théoriques indispensables à l'exercice de la profession et constitue ainsi une garantie de l'expertise et de la qualité de l'exercice de notre métier.

Chères consœurs, chers confrères, vous l'avez compris, c'est en multipliant nos échanges et en nous nourrissant de nos expériences de terrains que nous serons les plus à même de faire aux pouvoirs publics des propositions d'évolution de la

profession pertinentes et en parfaite adéquation avec vos besoins. C'est en tout cas notre vœu le plus cher pour 2013.

Chaque membre du Conseil national se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année pleine de défis et d'opportunités pour la kinésithérapie.

Jean-Paul DAVID,  
Président du Conseil national de l'Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

## Mon Ordre engagement

### L'interprofessionnalité

Parce que l'Ordre est convaincu que **l'interprofessionnalité constitue une réponse pertinente à une grande partie des défis de santé publique**, comme la lutte contre les déserts médicaux, nous travaillons au quotidien à développer le dialogue entre l'ensemble des acteurs de santé.

Ainsi, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes participe régulièrement aux réunions du **Comité de Liaisons des Institutions Ordinales (CLIO)** qui réunit les 17 ordres professionnels reconnus (médecins, pharmaciens, avocats, notaires, architectes...), et plus particulièrement aux réunions du **CLIO dit « santé »**, spécialement dédié aux professions de santé, chaque mois. Cette coordination inter-ordres a pour mission de favoriser l'information mutuelle sur les questions d'intérêt commun et d'émettre des avis sur ces dernières. Elle permet de dégager des synergies positives sur la base des « bonnes pratiques », des initiatives et des retours du terrain de chacune des professions de santé sur des thèmes aussi variés que le respect du secret professionnel, ou encore le partage de l'information et la communication avec les patients. Cette participation active permet à la profession de kinésithérapeute d'exister au sein des autres professions de santé tout en faisant entendre sa spécificité et en garantissant ainsi son évolution permanente au service des patients. A ce titre, le CLIO santé permet de démultiplier l'efficacité de la pédagogie auprès des patients.

*Par exemple, suite à la remise en cause de la pertinence du recours à la kinésithérapie respiratoire dans le traitement de la bronchiolite chez le nourrisson, notre Ordre agit de concert avec l'Ordre des médecins pour clarifier une position unie sur ce sujet en rappelant la complémentarité des actes du médecin et du kinésithérapeute. Il travaille également en partenariat avec l'Ordre des pharmaciens, qui pour certains ont affiché dans leur pharmacie des informations sur les réseaux respiratoires locaux.*

*De la même façon, le CLIO santé réfléchit aux potentiels transferts de tâches entre le médecin et le kinésithérapeute, en attribuant à ce dernier la première intention en cas de traumatologie légère, comme des accidents sportifs du week-end.*

Cette action se déploie localement dans les régions par le biais des CLIOR, organisations régionales auxquelles participent les conseils régionaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

C'est dans ce cadre que des projets ont été soumis aux ARS conformément à l'article 51 de la loi HPST qui prévoit des coopérations entre professionnels de santé au sein de protocoles : ainsi des transferts d'activité ou d'actes de soins pourraient être envisagés, comme par exemple une prise en charge en accès direct par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre de la bronchiolite du nourrisson.

**Sur le terrain**, l'interprofessionnalité constitue la **condition sine qua non de soins de qualité et d'une continuité du suivi du patient**, garantie de sa sécurité.

*Ainsi, en milieu hospitalier, une bonne communication entre le chirurgien orthopédique, l'infirmier et le kinésithérapeute, suite à un traumatisme entraînant un handicap, sera indispensable à une prise en charge efficiente du patient et à sa réinsertion.*

*De la même façon, l'interprofessionnalité face à la bronchiolite du nourrisson permet d'atténuer l'engorgement des urgences pédiatriques en pleine épidémie : la prise en charge par la kinésithérapie respiratoire et son efficacité sur le bien-être du nourrisson permettent de prévenir*

*d'éventuelles complications.*

## ■ Mon Ordre pratique

### La bronchiolite

L'hiver revient avec son cortège de virus.

Gripes, gastro-entérites et bronchiolites sont les principaux virus recensés par l'institut national de veille sanitaire. C'est pourquoi il semblait opportun de rappeler quelques conseils de base pour une kinésithérapie respiratoire de qualité. L'exigence est d'autant plus de mise que l'épidémie de bronchiolite a débuté, accompagnée d'une certaine controverse amenée par la revue Prescrire, en décembre dernier.

Si les compétences du masseur-kinésithérapeute en matière de suivi de la bronchiolite ne sont plus à démontrer, voici un bref rappel des principes déontologiques à respecter, dans le traitement de la bronchiolite du nourrisson.[+]



Contact : [monordre@ordremk.fr](mailto:monordre@ordremk.fr)

Rédaction : Franck GOUGEON

Pour se désabonner de cette lettre cliquez-[ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)

Webmaster : Claude ANSQUER

Graphisme : éma TRESARRIEU